



Mediengespräch vom 14. August 2014 – Factsheet

Diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes

Les qualifications complémentaires et supérieures des adultes sont un enjeu crucial sur les plans économique et social. La Confédération, les cantons et les entreprises veulent davantage exploiter ce potentiel pour couvrir les besoins en personnel qualifié. Le SEFRI a publié un rapport à ce sujet à la mi-juin 2014.

La formation professionnelle est traditionnellement tournée en priorité vers les jeunes en fin de scolarité obligatoire qui entendent s'insérer sur le marché du travail par le biais d'une formation professionnelle initiale. Ceux-ci ont ensuite plusieurs possibilités d'acquérir une qualification plus élevée, soit dans la formation professionnelle supérieure, soit dans les hautes écoles, moyennant une maturité professionnelle et, si nécessaire, une qualification complémentaire. Un potentiel supplémentaire a été «mis en lumière»: les adultes n'ayant jamais obtenu de titre professionnel ou souhaitant changer de profession.

L'incertitude régnait jusqu'ici lorsqu'il s'agissait d'estimer l'ampleur du potentiel de formation pour les adultes, l'adéquation des offres actuelles pour les adultes et la marge d'amélioration possible. Le SEFRI a par conséquent lancé un projet en 2013 pour analyser ces questions. La situation a été examinée avec les partenaires de la formation professionnelle (cantons et organisations du monde du travail). Le rapport qui vient d'être publié définit les axes prioritaires de développement des offres de formation destinées aux adultes.

Environ 14 pour cent des adultes

En 2012, 620 000 personnes âgées de 25 à 54 ans ne disposaient d'aucun diplôme postobligatoire (formation professionnelle initiale ou certificat de culture générale du degré secondaire II). 427 000 d'entre elles exerçaient une activité professionnelle et 36 000 étaient à la recherche d'un emploi. La part d'adultes (âgés de 25 à 64 ans) sans diplôme parmi la population s'élève à environ 14 pour cent; elle est de 11 pour cent chez les hommes et de 16 pour cent chez les femmes.

Ces chiffres de l'Office fédéral de la statistique montrent qu'une part significative d'adultes est concernée par ce défaut de qualification élémentaire. Il n'est toutefois pas possible d'effectuer une évaluation fiable du potentiel réel dans ce domaine du fait qu'aucune donnée n'est disponible sur l'intérêt et les capacités des personnes concernées.

Le nombre d'adultes – quelque 18 000 adultes en 2012 – qui suivent aujourd'hui une formation professionnelle initiale est lui aussi déjà remarquable en soi. En outre, près de 6400 adultes ont obtenu un diplôme professionnel fédéral (certificat fédéral de capacité ou attestation fédérale de formation professionnelle); ce qui représente 10 pour cent de l'ensemble des diplômes professionnels délivrés. Parmi ces adultes diplômés, on ne connaît pas la part de ceux qui ont obtenu un premier diplôme ni celle de ceux qui étaient déjà titulaires d'un diplôme et ont ensuite changé de profession. Ce manque de données empêche de quantifier le potentiel en diplômes professionnels supplémentaires. La Confédération entend donc développer les statistiques de formation en vue d'obtenir si possible de meilleures bases chiffrées.

Formation professionnelle initiale: la voie principale pour les adultes aussi

L'analyse a montré que la majorité des adultes empruntent la voie destinée de prime abord aux jeunes: en effet, plus de 40 pour cent des adultes ont obtenu un diplôme professionnel en suivant une formation professionnelle initiale classique. Or cette voie coûte cher aux participants et à la société; selon leur salaire, les personnes en formation ne sont pas toujours à même de subvenir aux coûts de la vie. 21 pour cent d'entre eux ont suivi une formation professionnelle initiale raccourcie, comme elles sont proposées aux personnes en réinsertion professionnelle (par ex. assistant/assistante en soins et santé communautaire ou assistant socio-éducatif/assistante socio-éducative, infor-

maticien/informaticienne, ferblantier/ferblantière). 34 pour cent ont atteint leur but par la voie d'une admission directe à la procédure d'examen. En guise de préparation à l'examen, il existe pour certaines professions des formations en cours d'emploi qui s'appuient sur les connaissances et les expériences acquises et comblent les lacunes restantes, que ce soit dans le cadre de cours du soir ou de cours pendant le week-end ou encore par le biais de l'étude individuelle (par ex. maçon/maçonne, constructeur/constructrice de routes CFC et gestionnaire du commerce de détail CFC). 4 pour cent ont réussi une procédure de validation, telle qu'elle existe aujourd'hui pour une vingtaine de formations professionnelles initiales depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la formation professionnelle en 2004.

Les voies de formation plus flexibles s'adressant spécifiquement aux adultes sont en partie peu utilisées. Cela s'explique entre autres par la grande diversité des offres par branche, profession et région. Le rapport du SEFRI rend également compte de cette hétérogénéité.

Nouvel axe prioritaire

D'entente avec un groupe de suivi associant largement les partenaires de la formation professionnelle, le SEFRI conclut qu'aucune modification législative n'est nécessaire pour mieux exploiter le potentiel des adultes. Les bases légales actuelles offrent suffisamment de flexibilité. Elles permettraient par exemple de proposer des formations professionnelles initiales à temps partiel, telles qu'elles ont été notamment introduites pour les adultes, ou des offres avec des voies de formation modulaires et des examens partiels au lieu d'un examen final intégral comme dans l'industrie horlogère.

En revanche, des mesures doivent être prises pour mieux exploiter les marges de manœuvre et des efforts d'information doivent être consentis à tous les échelons si l'on veut mieux faire connaître les possibilités prévues par la loi ainsi que les offres concrètes. Le SEFRI examinera en outre le guide actuel des procédures de validation dans le but de mieux prendre en compte les exigences diverses entre les professions et d'orienter moins unilatéralement l'élaboration des dossiers individuels sur les aptitudes linguistiques. Un nouveau guide sera en outre élaboré avec les partenaires de la formation professionnelle pour les offres de formation modulaires et les autres procédures de qualification en vue de faciliter le développement de telles offres et de garantir la qualité et la comparabilité des diplômes. Un besoin a également été identifié au niveau du financement. Il est recommandé aux cantons de revoir les limites d'âge pour les bourses d'études et les prêts afin que les adultes puissent eux aussi bénéficier d'aides à la formation.

Au premier Sommet national de la formation professionnelle organisé fin mars 2014 sous la conduite du conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, les partenaires de la formation professionnelle ont déclaré que le diplôme professionnel des adultes est une priorité. Cela garantit que ce thème sera suivi à tous les échelons.

Contact

Barbara Ryser, SEFRI

Responsable de projet, unité Questions de fond et politique, division Bases du système de formation

T: +41 58 462 07 06

barbara.ryser@sbfi.admin.ch

Informations complémentaires

Rapport «Diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes – Offres existantes et recommandations pour les développements futurs». Berne, juin 2014: www.sbfi.admin.ch/berufabschluss_f